

DELIB 32-2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 28 Avril 2026 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-huit avril à 20h17, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Clément BÉZIAT, Emeline PAGÈS, Francis LEDOUX, Geoffroy BÉZIAT, Simon SAFFORES, Pierre MEYER.

Pouvoir : - Cédric GARCIA à Clément BÉZIAT, Nadège LACOMBE à Emeline PAGÈS, Stéphanie PALAS à Francis LEDOUX ;

Absents : - Sandrine CHAUDEUR

Secrétaire de séance : Geoffroy BÉZIAT

La séance débute à 20h17 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026 :

Un extrait du budget primitif 2026 détaillé avec une note explicative, a été transmis aux élus par voie dématérialisée, via la plateforme S2low, avec les convocations le 21/04/2026. Elle rappelle que les budgets sont votés au chapitre.

Mme le maire rappelle que les services de la mairie ont transmis une note de synthèse explicative du BP 2026. Après lecture Mme le Maire propose à l'assemblée de l'**approuver**.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :